

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-HYACINTHE

PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 849 RELATIF AU  
PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** le *Règlement numéro 349 adoptant le Plan d'urbanisme de la Ville*, adopté le 2 novembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge opportun de procéder à la révision complète de son Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance tenue le 4 août 2025 par le Conseil municipal, un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a déposé et approuvé le projet de règlement, tel qu'il appert de la résolution 25- , adoptée le 4 août 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue à la Salle Bois-Joli du Centre aquatique Desjardins, située au 850, rue Turcot, 2<sup>e</sup> étage, à Saint-Hyacinthe, le 11 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil municipal adopte le Plan d'urbanisme de la Ville, lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
2. Le présent règlement abroge et remplace le *Règlement numéro 349 adoptant le Plan d'urbanisme de la Ville*, adopté le 2 novembre 2010, et ses amendements.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 septembre 2025.

Le Maire,

André Beauregard

Le Greffier par intérim,

André Cordeau